

Compte-rendu du conseil municipal

Séance du lundi 21 février 2022

L'an deux mille vingt et deux, le lundi 21 février, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Plumelec s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane Hamon, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 1

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2022

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho -Adjointe- (absente délib n°12), M. Lamarre -Adjoint-, Mme Gicquello -Adjointe-, Mme Garaud, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Le Borgne, M. Juhel -Conseiller délégué-, Mme Pédron, M. Goibier, M. Dubot, M. Tastard, Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absent ayant donné pouvoir : Mme Guillouët à M. Hamon.

Absent n'ayant pas donné pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : Mme Gwendoline Petit-Pierre.

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de compléter l'ordre du jour par l'examen d'une 14^{ème} note de synthèse « aménagement de l'entrée de l'agglomération RD10 ; approbation de l'opération et demande de subventions ». Le conseil municipal donne un avis favorable.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2022

**Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23
Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0**

Le conseil municipal valide le compte rendu présenté.

2. CAMPING CARS : TARIFICATION 2022

Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23
Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal décide des tarifs 2022 ainsi qu'il suit :

CATEGORIES	TARIFS
Forfait quotidien camping-car	7 €
Accès borne	3 €

Madame Guillou demande la fréquentation ; en 2021, la régie a rapporté 583 €. Monsieur Juhel indique que certains camping-caristes s'installent sans payer malgré les informations affichées à l'entrée du site : il précise qu'il est l'interlocuteur lorsque la mairie est fermée.

3. OUVERTURE PISCINE 2022

Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23
Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal fixe les dates d'ouverture de la piscine pour 2022 à savoir du samedi 25 juin au mercredi 31 août inclus. Il est prévu une soirée de lancement de la saison le vendredi 24 juin de 17h30 à 20h.

Monsieur Juhel précise que la période d'ouverture est la même que les années précédentes. Les jours d'ouverture en juin permettent l'organisation du triathlon des deux écoles. Cette fin juin permet aussi aux collégiens, déjà en vacances, de fréquenter la piscine.

4. ECOLE SAINT MELEC CONTRAT D'ASSOCIATION 2022

Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23
Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal valide les montants annuels du contrat d'association 2022 pour l'école St Melec : Montant d'un élève élémentaire : 443.86 € * Montant d'un élève de maternelle : 1 462.60 €. Ces montants font référence à l'article R442-44 du Code de L'Education qui impose un versement à l'école privée effectué dans les mêmes conditions que les coûts par élève concernant l'école publique. Ces sommes ne sont versées qu'aux seuls élèves méléciens.

Monsieur Lamarre interroge sur les frais de personnel de ménage (21 990.67 €) et les frais de personnel ATSEM (35 655.62 €). Ces deux sommes réunies correspondent au coût des rémunérations de Mesdames Royer et Tastard ; elles exercent leurs missions dans deux domaines : assistance des enseignants et entretien des locaux.

Monsieur Dubot demande si des consultations sont faites pour les maintenances informatique et reproduction. Monsieur le Maire confirme les consultations régulières. Les prestataires sont choisis pour le prix proposé mais aussi pour le service rendu, notamment en termes de disponibilité et de rapidité d'intervention ; ces critères sont très importants pour la commune qui ne compte pas d'informaticien dans ses effectifs.

Monsieur Guillo demande si des ordinateurs désaffectés des services peuvent être utilisés pour d'autres besoins (ex : animation commerciale de Noël, aide à la rédaction de document par l'apprenti des services techniques). Monsieur le Maire répond qu'il faut s'adresser à la mairie pour ce type de demande.

5. TARIFICATION DES SPECTACLES ORGANISES PAR LA COMMUNE

Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23
Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Considérant l'arrêté n°2021-74 du 12 juillet 2021 constituant une régie de recettes « événementiels »,

Considérant l'organisation régulière de spectacles par la commune,

Le conseil municipal fixe à 5 euros la participation de chaque spectateur majeur aux manifestations payantes.

6. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23
Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2022 et jusqu'au vote du prochain budget.

Pour information :

Dépenses d'investissement inscrites au budget 2021 (hors chapitre 16 « remboursement capital des emprunts) : 1 780 445.91 €

Le conseil municipal fait application de cet article à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2021 soit 445 111.48 € (1 780 445.91 € * 25%)

La somme, ainsi déterminée, permettra, entre autres, de régler, les factures liées aux dépenses d'investissement suivantes :

- ✓ Maîtrise d'œuvre – Rue Georges Cadoudal : 13 200 € (article 2315)
- ✓ Travaux du local de chasse (électricité) : 4 573.92 € (article 2313)
- ✓ Travaux du local de chasse (matériaux) : 384.41€ (article 2313)
- ✓ Parking centre de secours – Fourniture et mise en œuvre d'enrobés : 2 700 € (article 2152)
- ✓ Droits d'accès logiciel horizon village CLOUD : 10 035.60 € (article 2051)

A la demande de Monsieur Tastard, il est confirmé que la facture BIGMAT (1 343 €) liée au local des chasseurs sera prise en charge par la commune. (Les 384.41 € indiqués ci-dessus ne font que compléter le montant déjà budgété pour cette opération ; l'opération totale s'élève à 36 343 € contre 35 000 € prévus initialement).

7. INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS

Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23
Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal décide de fixer, à compter du 1^{er} mars 2022, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire au taux de 14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour tous les adjoints.

8. INDEMNITES DE FONCTION AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX TITULAIRES D'UNE DELEGATION

Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23
Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal décide d'allouer, à compter du 1^{er} mars 2022, une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués au taux de 14% de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Monsieur le Maire précise que personne ne l'a sollicité pour ces augmentations d'indemnités (délibérations 7 et 8). A compter du 1^{er} mars, Mesdames Gicquello et Siefridt percevront la même indemnité que les autres élus indemnisés. Il considère que la décision se justifie par l'investissement important des deux élues concernées.

9. FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DE LA GREE

Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23
Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 68 euros TTC le m². (Le prix HT non soumis à TVA est de 10 euros le m², la part TTC soumise à TVA est de 58 euros le m², la part HT correspondant est de 48.33 euros le m², la TVA sur marge est de 9.67 euros le m², le prix HT global est de 28.33 euros le m²).

Les élus décident de lancer la commercialisation des 4 lots à l'étude DREAN-GUIGNARD à Plumelec.

Monsieur Le Callonec souhaite que le résultat de la vente de ces lots permette à la commune d'acheter du terrain privé pour la réalisation d'un autre lotissement plus grand dont la vente des lots pourrait être réservée aux primo-accédants.

Monsieur le Maire se permet un aparté lié à l'urbanisme et concernant plus précisément la révision actuelle du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). La procédure est à l'arrêt car dans l'attente des résultats de l'étude diagnostic des eaux pluviales. Disponibles seulement en juillet 2023, ils repoussent l'arrêt final du P.L.U. à l'automne 2023. Considérant cette date lointaine et la compétence dans le domaine de Centre Morbihan Communauté (C.M.C.) depuis le 1^{er} janvier 2022, Monsieur le Maire envisage trois options :

- 1. Attendre l'échéance de 2023 : le P.L.U. communal sera intégré au P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) que C.M.C. va prochainement entamer.*
- 2. Finir la révision actuelle sans intégrer les résultats de l'étude diagnostic.*
- 3. Arrêter la révision actuelle et laisser C.M.C. gérer le futur document d'urbanisme de la commune. Dans l'attente, l'actuel P.L.U. s'appliquerait aux demandes d'urbanisme permettant des constructions nouvelles sur des terrains toujours constructibles selon l'actuel document.*

A la demande de Monsieur Le Callonec, Monsieur le Maire précise que les éventuelles indemnités liées à une rupture avec le cabinet URBA OUEST CONSEIL peuvent être négociées.

10. PARCOURS DE GLISSE UNIVERSELLE : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23

Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal approuve le projet et sollicite les subventions présentées dans le plan de financement.

Dépenses	Montant HT	%	Recettes	Montant	%
Etude de sols	1 950,00 €	1,48	Département/PST	39 526,50 €	30
Mission d'accompagnement	9 900,00 €	7,51	Agence Nationale du Sport/ Programme des équipements sportifs de proximité	65 877,50 €	50
Travaux	119 905,00 €	91,01	Autofinancement	26 351,00 €	20
TOTAL DEPENSES	131 755,00 €	100,00	TOTAL RECETTES	131 755,00 €	100

Monsieur Juhel précise que ce dossier est le résultat du travail de la commission.

Monsieur Prado indique que l'association Plum Bike, rencontrée par les élus, est d'accord pour signer une convention avec la commune ; cette convention autoriserait l'association à utiliser l'équipement pour sa propre activité sur des créneaux prédéfinis. L'accord, ainsi signé, permettra l'obtention de la subvention de l'agence nationale du sport. Monsieur Prado répond à Madame Guillou que l'équipement ne fait pas concurrence au terrain aménagé à la Grée ; les deux équipements se compléteront en permettant des activités différentes suivant le site. Le dossier de subvention sera examiné par l'agence nationale du sport en juin 2023.

11. DISPOSITION POUR LE RECRUTEMENT DES SAISONNIERS DE L'A.L.S.H.

Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23

Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Le conseil municipal décide, dans le cadre du fonctionnement de l'ALSH du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 :

- ✓ La création de postes d'animateur : grade d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION * échelon 1 * au prorata du nombre d'heures effectuées.
- ✓ La création de postes d'animateur stagiaire : grade d'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION * échelon 1 * au prorata du nombre de jours effectués sur la base de 2 heures de travail par jour.
- ✓ Que l'effectif des postes cumulés d'animateurs et d'animateurs stagiaires est fixé à 15.
- ✓ Réunions : rémunération au prorata du temps passé ; un état précis doit être établi par le responsable.
- ✓ Préparation préalable au centre : chaque semaine de travail donnera droit à une heure de préparation rémunérée. Une heure sera payée par semaine ; un état précis doit être établi par le responsable.
- ✓ S'agissant des camps (période diurne) : un forfait de 7 heures sera appliqué le premier et le dernier jour. Un forfait de 10 heures sera appliqué les autres jours.
- ✓ S'agissant des périodes de surveillance nocturne : un décompte forfaitaire de 3 heures par nuit sera appliqué.
- ✓ S'agissant des sorties sur 2 jours avec départ avant 7h30 et retour après 18h30 : un forfait de 10 heures par journée sera appliqué et un forfait de 3 heures pour la nuit, soit 23 heures.

12. DESAFFECTATION ET ALIENATION APRES ENQUETE DE CHEMINS RURAUX ET DE VOIRIES COMMUNALES.

Présents : 21 * Pouvoir : 1 * Total : 22 * Exprimés : 22
Voix pour : 22 * Voix contre : 0 * Abstention : 0

Madame Loho, intéressée par le sujet délibéré, se retire de la salle.

Le conseil municipal décide :

- ✓ De la cession du chemin rural « le Creux » et des voiries communales « Lézourdan et ruelle de l'If à St Aubin ».
- ✓ De la cession du chemin rural « Linier » en la limitant à la partie riveraine des propriétés de M. et Mme Joffrédo au droit de ses parcelles YI 91, 90 et 89, l'accès aux parcelles 122 et 68 à partir du chemin 88 devant être préservé. Le conseil municipal répond favorablement à la demande de cession présentée lors de l'enquête publique par M. et Mme Loho, riverains du même chemin sollicité, sous réserve de justifier de la bonne information et de la non opposition des propriétaires de la parcelle 69 qui sont également riverains.
- ✓ De ne pas céder le chemin rural « Le Halliguen »
- ✓ De contacter le service des domaines préalablement à la fixation des prix de vente.
- ✓ De mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété ; Les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acheteurs.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Monsieur Le Callonec confirme à Madame Guillou que les cessions projetées ne peuvent pas empêcher l'accès à d'autres chemins ou voies.

13. DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE SIGNATURES

Considérant la délégation accordée à monsieur le maire par délibération n°8 du conseil municipal en date du 26 mai 2020, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 04/01/2022 * Devis ACTUEL VET (S techniques : vêtements de travail Dutertre Jean Louis) 309.31 € TTC
- 06/01/2022 * Convention assistance maîtrise d'ouvrage Lejalé Gérard (analyse des besoins en équipements publics) 4 200 € TTC
- 07/01/2022 * Devis TBI (mairie : 2 casques téléphoniques) : 436.80 € TTC
- 07/01/2022 * Devis Affective pour Terre de jeux : 452.79 € TTC
- 10/01/2022 * Devis LA LIMITROPHE (bulletin municipal) : 4 890 € HT
- 11/01/2022 * Devis Géomètre LE BRETON (bornage parcelle YD 657 résidence Bout-de-Ville : ventes M. Vicaut et M. Bisson) : 1 166.40 € TTC
- 11/01/2022 * Devis GABILLET (8 journées de location unité de désherbage) : 4 320 € TTC
- 11/01/2022 * Devis CHAMPION ATLANTIQUE (services techniques : poste à souder) : 802.80 € TTC
- 11/01/2022 * Devis LA POSTE (distribution bulletin) : 1 174.76 € TTC
- 11/01/2021 * Devis BSH (ALSH : sortie 19/01/2022) : 353.64 € TTC
- 11/01/2021 * Devis HAPPY PARK (ALSH : sortie 19/01/2022) : 276 € TTC
- 11/01/2021 * Devis SPADIUM (ALSH : sortie 19/01/2022) : 174.80 € TTC
- 11/01/2022 * Devis COLOSSE (service sports : divers pour sensibilisation aux risques de violences sexuelles, de harcèlement, de bizutage) : 932 € TTC
- 11/01/2022 * Devis CASAL SPORT (services sports : médailles pour olympiades) : 174.68 € TTC
- 13/01/2022 * Avis du maire dossier Cub 07 : Cabinet Le Breton : construction maison individuelle parcelle YA3 (le Paradis)
- 13/01/2022 * DIA non préemptée parcelles AB 187 et 188 : 19 Rue des Martyrs de la Résistance
- 17/01/2022 * Devis CASAL SPORT (vêtements de travail pour les agents) : 1 671.37 € TTC

- 17/01/2022 * Devis GOUEDARD diététicien (Service jeunesse : conférence) : 100 € TTC
 17/01/2022 * Devis LA LIMITROPHE (papier en tête + enveloppe) : 1 896 TTC
 17/01/2022 * Devis IMPRIMERIE NATIONALE (Attestation d'accueil) : 55.44 TTC
 17/01/2022 * Devis SEDI (fournitures urbanisme et état civil) : 439.02 TTC
 20/01/2022 * Devis AC SOLUTIONS (produits lutte contre les rongeurs) : 288.00 TTC
 22/01/2022 * Devis LIBRAIRIE LES HIRONDELLES (Médiathèque : livres) 153.06 € TTC
 22/01/2022 * Devis BREIZH climat froid (funérarium : thermostat) 158.11 € TTC
 22/01/2022 * Devis COMPAGNIE D'ICIDENCE (spectacle Noël 2022 pour les enfants) : 843 € TTC
 22/01/2022 * Devis VAGUES DE NUIT (spectacle Noël 2022 pour les enfants) : 950 € TTC
 24/01/2022 * Devis BLEHER architectes (étude faisabilité transfert éventuel de la mairie) : 3 300 € TTC
 25/01/2022 * Devis TBI (coussin ergonomique pour fauteuil de bureau) : 53.78 € TTC
 25/01/2022 * Devis CAMILLE LESAGE -histoire de l'art- (ALSH : activité vacances hiver) : 380 € TTC
 25/01/2022 * Devis CLAUDE COLLEU -prof danse- (ALSH : activité vacances hiver) : 744.60 € TTC
 25/01/2022 * Devis CINEMA REX (ALSH : activité vacances hiver) : 140 € TTC
 25/01/2022 * Devis SELOR -cité de la voile- (ALSH : activité vacances hiver) : 478 € TTC
 25/01/2022 * Devis LA CARAVANE MAGIQUE- (ALSH : activité vacances hiver) : 550 € TTC
 26/01/2022 * Devis GRANDIN (entretien d'un chemin d'accès à Callac) : 4 741.20 € TTC
 26/01/2022 * Devis LA BOUTIQUE BIO (plantes printemps été 2022) : 864.38 € TTC
 26/01/2022 * Devis SDU (mains courantes terrain foot) : 1 249.33 € TTC
 27/01/2022 * Devis 10 Doigts (ALSH : fournitures pour activités manuelles) : 428.52 € TTC
 31/01/2022 * Devis A TRAVERS CHAMPS (ALSH : activité vacances hiver) : 275 € TTC
 31/01/2022 * Devis BSA (ALSH : transports pendant vacances hiver) : 1 160 € TTC
 03/02/2022 * Devis FIDUCIAL (ALSH : fournitures de bureau) : 234.58 € TTC
 03/02/2022 * Devis géomètre Le Breton division de parcelles ancien restaurant scolaire : 1 629.60 € TTC
 08/02/2022 * Devis ABSKILL (Habilitation électrique – 1 agent) : 219.48 € TTC
 08/02/2022 * Devis LE GACQUE (autorisation conduite engins chantier, autorisation conduite nacelle et AIPR) : 1 424 € TTC (3 agents sont concernés)
 08/02/2022 * convention MORBIHAN ENERGIES (part communale pour éclairage public de la rue de la Fontaine St Mélec) : 540 € TTC
 09/02/2022 * Devis SARL ASM (remplacement démarreur véhicule DUCATO benne) : 465.06 € TTC
 09/02/2022 * Devis LACROIX (panneaux de signalisation) : 1 303.72 € TTC

14. AMENAGEMENT ENTREE AGGLOMERATION RD10 ; APPROBATION DE L'OPERATION ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.

**Présents : 22 * Pouvoir : 1 * Total : 23 * Exprimés : 23
 Voix pour : 23 * Voix contre : 0 * Abstention : 0**

Le conseil municipal approuve le projet « aménagement entrée agglomération RD10 » estimé à 62 427 € HT. Il sollicite les subventions susceptibles d'aider au financement.

Le financement prévisionnel est le suivant :

• Subvention : Conseil départemental P.S.T. (Programme de Solidarité Territoriale)	18 728 €
• Subvention : amendes de police	31 213 €
• Autofinancement	12 486 €
TOTAL	62 427 €

Monsieur Le Callonec précise que les travaux devraient être réalisés en mars ou en avril.

La protection sociale complémentaire intervient dans 2 domaines :

- ✓ Santé : Elle vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale.
- ✓ Prévoyance/maintien de salaire : Elle vise à couvrir la perte de salaire/de retraite liée à une maladie, une invalidité/incapacité ou un décès. La commune de Plumelec a conventionné avec une assurance pour ce volet. 21 des 25 agents affiliables y adhèrent et bénéficient d'une participation communale mensuelle de 12 euros.

Depuis la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique & décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités peuvent aider financièrement les agents qui adhèrent à des contrats qui répondent à des critères de solidarité. L'adhésion d'adhérer à ces contrats est facultative pour les agents.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et l'ordonnance n°2021-174 sur la négociation et les accords collectifs font évoluer la protection sociale complémentaire :

- ✓ En santé : participation obligatoire des employeurs publics à hauteur de 50% minimum d'un montant cible (au 1/1/2026).
- ✓ En prévoyance, participation obligatoire des employeurs publics à hauteur de 20% minimum d'un montant cible sur un socle de garanties à définir (au 1/1/2025).
- ✓ Possibilité, dans le cadre d'un accord collectif (ou majoritaire) de rendre l'adhésion des agents obligatoire au contrat collectif.

Calendrier de mise en œuvre :

Date d'effet de l'ordonnance : 1^{er} janvier 2022.

Obligation de mise en œuvre d'une participation obligatoire en prévoyance : 1^{er} janvier 2025.

Obligation de mise en œuvre d'une participation obligatoire en santé : 1^{er} janvier 2026.

Possibilité de mettre en œuvre ces dispositions dès le 1^{er} janvier 2022.

A la demande des élus, Monsieur le Maire propose que ces évolutions réglementaires soient évaluées financièrement. Ces renseignements aideront au positionnement des conseillers municipaux.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur le Maire présente les dossiers de droit de préemption en instance : bien situé « 6 rue du Général de Gaulle » (AB85 et AB86) * bien situé « la Grée » (YD732 et YD734) * bien situé « 11 place de l'église » (AB267 et AB268) * bien situé « le Paradis » (YA343). Aucun droit de préemption n'est pas exercé sur ces biens.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle le séminaire des « futurs souhaitables » qui se tiendra le samedi 26 février à Locminé (La Maillette) de 9h à 12h45.
- ❖ Monsieur le Maire et Monsieur Le Callonec évoquent la demande du syndic « Clos de la Fontaine » quant à la rétrocession des voies à la commune. Ils ont récemment rencontré le Président du syndic à ce sujet : les travaux obligatoires avant toute rétrocession sont en cours. Monsieur Le Callonec propose que le conseil municipal attende leur fin avant de se prononcer.

- ❖ Intervention de Monsieur Guillo : il informe qu'Enedis réalise annuellement un programme d'élitage aux abords des réseaux. Dans ce cadre, au cours des prochains mois, la commune va être concernée par l'élitage aux abords du réseau moyenne tension et du réseau basse tension de l'ensemble de la commune. * Il propose une réunion de la commission des travaux le jeudi 24 février à 18h30 à la mairie. * il informe avoir rencontré, avec Monsieur le Maire, Monsieur Olivier Jarrin : ce responsable d'une association de réinsertion, par la musique, le théâtre et la vidéo, cherche un local pour poursuivre son activité au niveau local. Il peut investir 150 000 €. Madame Guillou évoque les locaux de l'I.M.E. (Institut Médico Educatif). Elle interroge sur le devenir de ce site. Monsieur le Maire répond, qu'à ce jour, aucune prospective n'est engagée à part quelques visites de sites par des porteurs de projets sans suite ultérieure.
- ❖ Intervention de Monsieur Prado à la demande de Madame Le May : il fait un compte-rendu du travail de la commission « patrimoine militaire ». Une rencontre s'est tenue avec le Colonel Dumont. Un programme pluriannuel d'actions a été décidé : en 2022, mise en valeur des sites du Halliguen et de Remungol d'en bas. En 2023, mise en valeur de la rue du Colonel Bourgoïn et du moulin. En 2024, mise en valeur du site de Kérihuel. Les mises en valeur se feront essentiellement sous forme de panneaux dotés de QR code. Le souvenir Français sera associé à ces projets par l'intermédiaire de Jo Dréano et Daniel Le Marchand.
- ❖ Intervention de Monsieur Lamarre : il rappelle que le restaurant scolaire sert, cette semaine, des menus régionaux choisis par les enfants. * Il indique l'urgence de fixer une date pour la cérémonie de Kérihuel.
- ❖ Intervention de Monsieur Le Callonec : il est toujours en attente de devis pour l'acquisition d'un nouveau tracteur. * Accompagné d'un agent de CMC, il a fait le point sur les travaux de voirie à réaliser en 2022 sur la commune. * L'entreprise COLAS, sollicitée, doit présenter un devis pour des entretiens suite à des dégradations de voirie. * Il demande qu'une somme de 2 000 € soit inscrite au budget 2022 pour l'acquisition de matériaux, à disposition des agriculteurs pour des réparations ponctuelles de voirie. * Mesdames Le Borgne, Garaud et Monsieur Juhel répondent à l'invitation de Monsieur Le Callonec pour représenter la commune lors de l'épreuve cycliste Manche Atlantique le 6 mars prochain.
- ❖ Intervention de Madame Loho : le compte rendu de la dernière réunion du CCAS a été transmis par mail aux élus * Résidence autonomie la Peupleraie : 26 résidents et 3 agents sont infectés par le COVID (sans forme grave).
- ❖ Intervention de Monsieur Juhel : il témoigne de la satisfaction des enfants, des parents et des élus lors des olympiades qui se sont tenues les 10 et 11 février. * Il va convoquer la commission P.C.S. (Plan Communal de Sauvegarde) le mardi 22 mars à 18h30 pour une relecture du document. * Il informe que les services techniques ont réalisé une belle clôture aux abords de la salle de Callac.
- ❖ Intervention de Madame Danet : elle souhaite faire partie du groupe de travail « patrimoine militaire ». Elle souhaite se retirer de la commission culture et tourisme.
- ❖ Intervention de Monsieur Tastard : lors du Tour de France Cycliste 2021, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (F.D.S.E.A.) et les Jeunes agriculteurs du Morbihan ont participé, au concours « Les agriculteurs aiment le Tour ». Leur réalisation exposée dans la côte de Cadoudal, lors du passage des coureurs, a reçu le prix « coup de cœur du jury » qui leur sera remis le 3 mars à Paris au salon de l'agriculture.
- ❖ Intervention de Monsieur Brunel : il signale que la route départementale en direction de Josselin n'est pas pourvue de lignes blanches comme les autres voies départementales. Monsieur le Maire, Conseiller départemental, va remonter cette remarque au département.

- ❖ Intervention de Madame Petit-Pierre : à sa demande, la région va adresser un courrier à Monsieur Caignard suite à sa demande de modification du transport scolaire à proximité de son domicile.
- ❖ Intervention de Monsieur Le Vigueloux : il demande que les poubelles situées à l'aire de covoiturage près du rond-point « Notre Dame de la Salette » soient entretenues avant la compétition « Manche Atlantique ».
- ❖ Intervention de Monsieur Guillo : le dossier de vidéo protection de l'espace Ménagé va être réétudié.
- ❖ Les prochaines réunions du conseil municipal sont fixées au mardi 29 mars 2022 et au lundi 4 avril 2022 à 18h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Stéphane Hamon, Maire

